



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1470 - PROLIMA+
Dossier lié n° 9800129

Maisons-Alfort, le 2 novembre 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
PROLIMA+**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par BORIE INDUSTRIES S.A.S.U., relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation PROLIMA+ détenue par HELARION INDUSTRIES.

Considérant que la fourniture de l'extrait Kbis fait apparaître le changement du détenteur ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence HELARION RS dont l'autorisation de mise sur le marché n° 8400549, détenue par HELARION INDUSTRIES, est en cours de validité ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation PROLIMA+, n° 2020171, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2012 ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation PROLIMA+, présentée par BORIE INDUSTRIES S.A.S.U, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit HELARION RS.

Marc MORTUREUX